



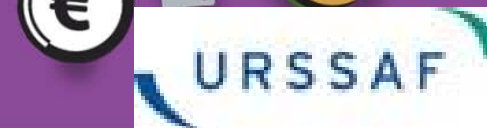
FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h

Centre de congrès du WTC Grenoble / 5-7, place Robert Schuman à Grenoble

S'immatriculer : Réussir sa formalité

Entrepreneurs,
venez trouver des réponses
à toutes vos questions



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



SOMMAIRE

- ✓ **Les formalités jusqu'au 31 décembre 2022**
- ✓ Les prestations d'accompagnement jusqu'au 31 décembre 2022
- ✓ **Les formalités à partir du 1^{er} janvier 2023**
- ✓ **Les missions qui perdurent :**
 - Le dossier ACRE
 - La carte de marchand ambulant
 - La carte professionnelle des agents immobiliers

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2022

DEFINITION

Réception du dossier de formalité

Création

Modification

Radiation

Transmission aux organismes concernés

Pour affiliation

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



Transentreprise
REPRENDRE ET CEDER UNE ENTREPRISE

QUEL CFE POUR MON ACTIVITE ?

Chambre de métiers et de l'artisanat

- Activité artisanale et/ou commerciale (<10 salariés)

Chambre de commerce et d'industrie

- Activité commerciale et/ou artisanale/industrielle (+10 salariés)

Greffe du tribunal de commerce

- Agent commercial en entreprise individuelle, Loueur en meublé non professionnel. Groupement Intérêt Economique, Société Civile Immobilière, Société Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, Société Civile Professionnelle, Société Exercice Libérale par Action Simplifié...

Urssaf

- Activité de nature libérale en entreprise individuelle, loueur en meublé professionnel, associations employeurs, VDI, artistes auteurs relevant de la MDA (maison des artistes) ou de l'AGESSA, représentants salariés de firme étrangère n'ayant pas d'établissement en France.

Chambre d'agriculture

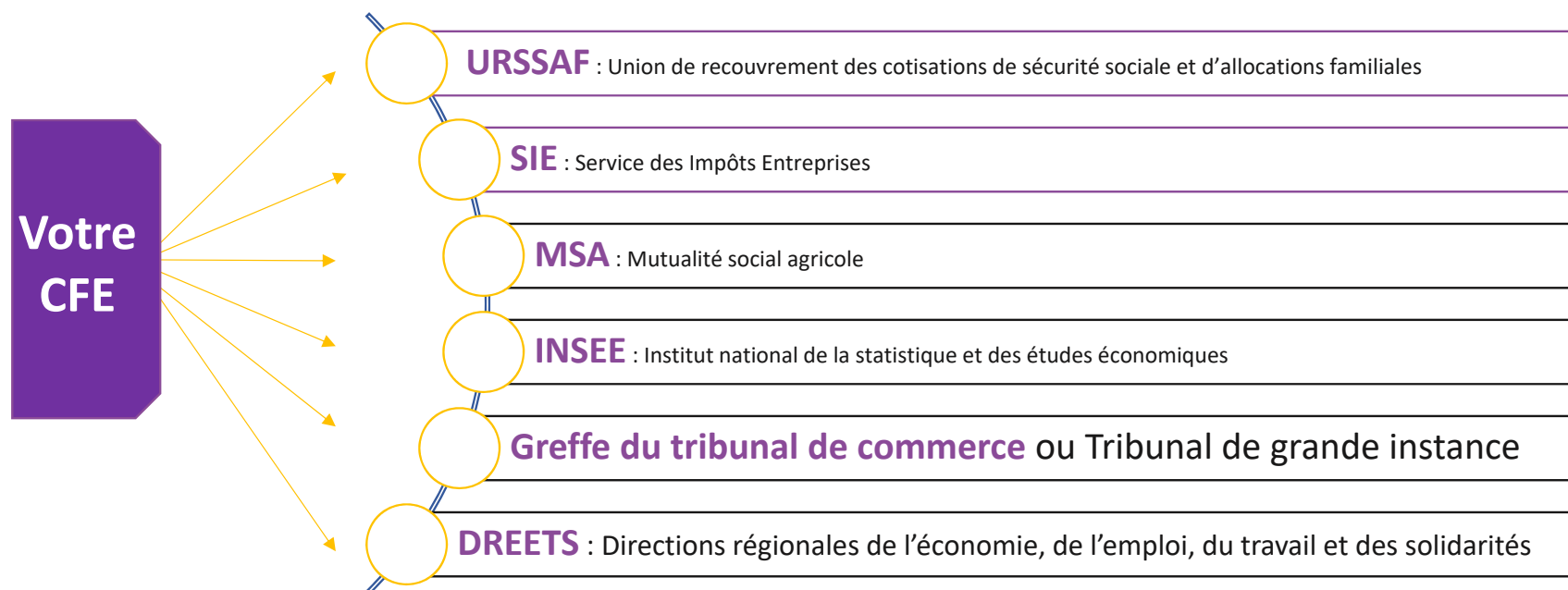
- Activité agricole

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LA TRANSMISSION AUX ORGANISMES

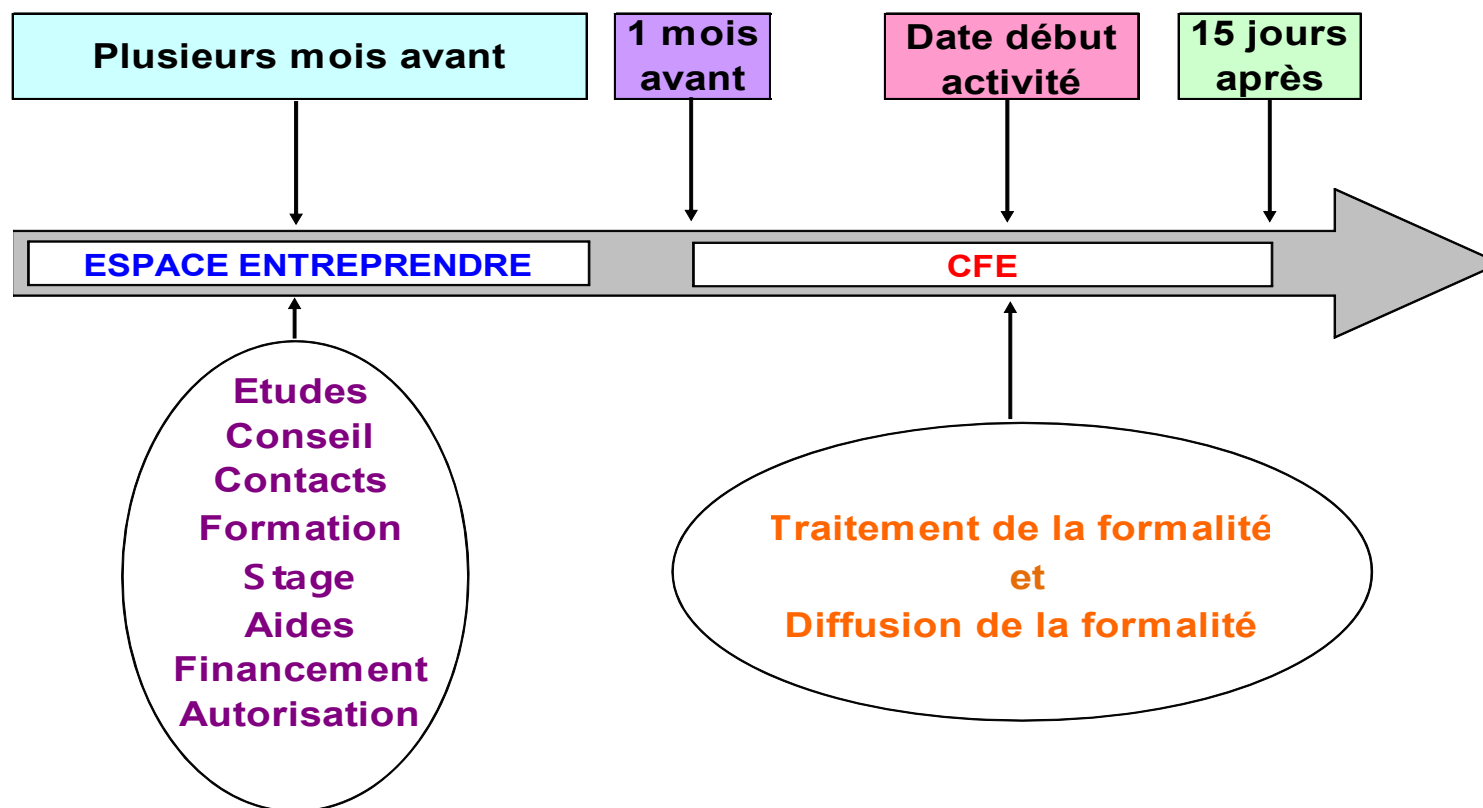


FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



DU PROJET A L'IMMATRICULATION



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES FORMALITES D'IMMATRICULATION ENTREPRISE INDIVIDUELLE/ MICRO ENTREPRISE CCI / CMA

Pour la simplification de vos formalités :

www.guichet-entreprises.fr

Formalité dématérialisée obligatoire pour les micro entreprises

- Imprimé P0
- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation (modèle fourni)
- Si conjoint commun en biens, attestation à compléter (modèle fourni)
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 24,08 € si création de l'activité (*Gratuit pour les micro entrepreneurs sauf achat de fonds ou location gérance*)
- Frais d'inscription au Répertoire de Métiers de 45,00 € si RM ou 15 € si RM/RCS hors assistance (*Gratuit pour les micro entrepreneurs*)
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

En fonction de l'origine du fonds de commerce, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter).

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES FORMALITES D'IMMATRICULATION URSSAF

Professions libérales exerçant sous le régime social de la micro entreprise et sous le régime TI classique

www.autoentrepreneur.urssaf.fr ou www.cfe.urssaf.fr



Par téléphone

3698



Par courriel



Prendre rendez-vous



BIENVENUE SUR
LE SERVICE AUTOENTREPRENEUR



À compter
du 1^{er} janvier
2023

Consultez

mon-entreprise.urssaf.fr

Autoentrepreneur.urssaf.fr

Urssaf.fr

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES FORMALITES D'IMMATRICULATION EN SOCIETE CCI/CMA

Pour la simplification de vos formalités :

www.guichet-entreprises.fr

- Imprimé M0
- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation (modèle fourni)
- Si sarl/eurl et si gérance majoritaire : imprimé TNS
- 1 exemplaire des statuts originaux
- Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales (liste fournie)
- Attestation bancaire justifiant le dépôt du capital social en banque
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 37,45 € si création de l'activité
- Frais d'inscription au Répertoire de Métiers de 15 € hors assistance
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

En fonction de la forme juridique de la société ou de son origine, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter)

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES ACTIVITES DE RESTAURATION

Spécificité pour les activités de la restauration :

Si l'activité de restauration à emporter est couplée avec celle de restauration sur place : double immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés et au Répertoire de Métiers effectuée par le Cfe de la CCI

Si l'activité de restauration à emporter est exercée seule : double immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés et au Répertoire de Métiers effectuée par le Cfe de la CMAI

Si l'activité de restauration sur place est exercée seule : immatriculation seulement au RCS effectuée par le Cfe de la CCI

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



SIREN SIRET EN LIGNE

Obtention des numéros SIREN et SIRET à l'issue du traitement de la formalité d'immatriculation complète

Pour les entreprises individuelles/micro entreprises :

Si vous cochez « non » à la question ci-dessous figurant en fin du formulaire d'immatriculation, cela équivaut à être en « liste rouge » sur le site de l'INSEE

Souhaitez vous que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene puissent être consultées ou utilisées par des tiers ?

 Oui Non

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT CCI

Ante-création :

Atelier micro-entrepreneur : pour comprendre les spécificités du régime, comprendre comment faire sa formalité et les obligations déclaratives. Atelier collectif – tarif : 45 €

Atelier juridique «entreprendre en solo » pour comparer les impacts fiscaux et sociaux des différentes structures juridiques. Atelier collectif.

Au moment de la formalité :

La CCI peut accompagner lors d'un rendez-vous personnalisé avec un conseiller formalités, au tarif de 70 € nets de taxes (accompagnement possible à distance) ou lors d'un atelier collectif au tarif de 55 € nets de taxes

Les RDV se prennent en ligne à partir de la page d'accueil du site www.grenoble.cci.fr

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT CMAI

Possibilité d'un accompagnement à la CMA Isère afin de déclarer une micro entreprise de manière dématérialisée :

- Soit un RDV individuel ou en visio à un tarif de 120 € TTC. Le but est d'optimiser la fiabilité de l'immatriculation grâce à la saisie dématérialisée et immédiate par un conseiller Formalité,

- Soit un atelier au tarif de 72 € TTC. Sur un poste informatique mis à disposition, le déclarant réalise sa déclaration lui-même avec l'aide d'un conseiller formalité.

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



A PARTIR DU 1er JANVIER 2023

**UNE PLATEFORME NUMERIQUE UNIQUE EST MISE EN PLACE
EN REMPLACEMENT DES CENTRES DE FORMALITES**

[HTTPS://FORMALITES.ENTREPRISES.GOUV.FR](https://formalites.entreprises.gouv.fr)

Obligation d'effectuer vos formalités de façon dématérialisée

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



A PARTIR DU 1er JANVIER 2023

- **Plateforme numérique unique :**
 - Pour toutes vos formalités (Création, Modification, Radiation)
 - Quelque soit votre activité
 - Quelque soit votre lieu d'implantation
- Le Greffe du Tribunal de Commerce et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (pour les activités artisanales nécessitant la qualification professionnelle) seront valideurs des dossiers présentés sur la plateforme
- La formalité une fois validée sera transmise à tous les partenaires concernés par la plateforme
- Le Greffe du Tribunal de Commerce émettra toujours les extraits de Registre de Commerce et des Sociétés pour les commerçants
- Les Chambres vont assurer une mission d'accompagnement payante de mandataire en formalités ; munies d'un pouvoir de votre part, elles pourront effectuer votre formalité sur la plateforme à votre place

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES MISSIONS QUI PERDURENT

L'ACRE

Depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- Régime classique pas de demande spécifique à effectuer.
L' exonération de cotisations est accordée automatiquement.
- Régime micro entrepreneur : **effectuer une demande en ligne via le formulaire dédié**
<https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/creer-mon-auto-entreprise.html>

A ce titre, vous bénéficiez d'un taux de cotisations minoré jusqu'à la fin du 3^{ème} trimestre civil qui suit celui de votre début d'activité.

En cas de reprise d'activité indépendante, vous ne devez pas avoir bénéficié de l'ACRE dans les 3 années précédentes.
Ce délai s'apprécie à compter de la cessation du bénéfice de l'ACRE au titre de l'ancienne activité.

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES MISSIONS QUI PERDURENT

LA CARTE DE MARCHAND AMBULANT

Les Centres de Formalités des Entreprises de la CMA ou de la CCI :

- remettent les dossiers de demande de cartes (demande initiale, renouvellement ou modification) de marchands ambulants et leurs pièces,
- les traitent après vérification,
- assurent la transmission de la carte de marchand ambulant au déclarant.

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



LES MISSIONS QUI PERDURENT

LA CARTE PROFESSIONNELLE DES AGENTS IMMOBILIERS

Depuis le 1^{er} juillet 2015

Les Centres de Formalités des Entreprises des CCI :

- Sont autorités compétentes pour délivrer les cartes de professions immobilières (transaction, gestion immobilière, syndic, prestations de services, prestations touristiques, marchand de listes)
- Vérifient l'aptitude professionnelle et l'honorabilité des dirigeants
- Contrôlent l'ensemble des pièces et le formulaire ainsi que la formation continue obligatoire
- Saisissent les éléments qui alimentent ensuite le fichier national www.professionnels.immobilier.cci.fr
- Assurent la transmission de la carte (validité 3 ans).

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



Sites des Cfe présents à cet atelier :

www.cma-isere.fr

www.grenoble.cci.fr

www.urssaf.fr

Site de dématérialisation des procédures :

<https://formalités.entreprises.gouv.fr>

FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 18 h



Merci de votre écoute.

